



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 25677

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fonctionnement du lycée français de Jérusalem. Le 7 avril est le jour de commémoration de la shoah, et partout en Israël, une minute de silence et de recueillement nationale est observée. Partout, sauf au lycée français de Jérusalem cette année, où la veille, le proviseur de l'établissement avait adressé une note aux enseignants signifiant que la minute de silence n'était pas obligatoire, et que seuls les élèves le souhaitant pouvaient l'observer à titre personnel et sans sollicitation extérieure. L'établissement ne déclencherait donc pas la sirène à 10 heures et les cours ne seraient pas interrompus, sauf volonté personnelle de l'enseignant de respecter cette minute de recueillement. De fait, la commémoration de la shoah est devenue l'exception au lycée français. Le proviseur justifie cette mesure par le climat politique tendu à Jérusalem et par des affrontements qui ont lieu en Cisjordanie récemment. Cette attitude de la direction est franchement inadmissible, et il est nécessaire qu'elle fournisse des explications sur ce dysfonctionnement qui éprouve de nombreux concitoyens franco-israéliens. Le proviseur ne pouvait justifier ce refus de commémoration en mettant en parallèle la shoah et les affrontements entre Israéliens et Palestiniens. C'est une erreur impardonnable et marquée d'une profonde ignorance de l'Histoire de la part d'un membre du corps éducatif, qui donne une légitimité à la théorie négationniste de la concurrence des souffrances. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les sanctions qui vont être engagées à l'encontre du directeur du lycée français de Jérusalem.

Texte de la réponse

Dans l'ensemble du réseau des 480 établissements scolaires qu'elle gère ou accompagne, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) veille à ce que l'enseignement de la Shoah soit dispensé aux élèves conformément aux programmes français du ministère de l'éducation nationale. Elle met à la disposition des équipes des ressources pédagogiques spécifiques, grâce à des liens développés avec Yad Layeled France. Elle va conclure prochainement une convention de coopération avec le Mémorial de la Shoah. Le lycée français de Jérusalem est un établissement conventionné avec l'AEFE. Il constitue un exemple, unique dans sa région, d'établissement multiculturel et multiconfessionnel. En application des directives françaises du ministère de l'éducation nationale, il commémore chaque 27 janvier la journée internationale à la mémoire des victimes de la Shoah. Ses élèves, quelle que soit leur communauté d'origine ou leurs croyances, sont appelés à visiter le musée et le mémorial de Yad Vashem. Le 7 avril dernier, la minute de silence du Yom HaShoah a été très largement observée dans l'établissement. Elle l'a été dans un climat de dignité, sans que ne se produise aucun incident. Le proviseur a reconnu le caractère maladroit du message évoqué et a présenté des excuses à tous ceux dont la sensibilité et les convictions avaient pu être heurtées. Son intention n'était aucunement de relativiser l'importance de Yom HaShoah, encore moins d'établir un parallèle, qui serait tout à fait inadmissible, entre la destruction des Juifs d'Europe et la situation politique en Israël et dans les territoires palestiniens. Il souhaitait, en toute bonne foi, éviter que ce moment de recueillement ne soit exploité par ceux qui ne le comprennent pas pour faire des provocations. Cette erreur reconnue, le proviseur a reçu le soutien de l'établissement, de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et du poste diplomatique. Ancien président

d'un concours départemental de la Résistance et de la Déportation, le proviseur du lycée français de Jérusalem est personnellement très attaché au travail de mémoire et d'histoire relatif à la 2e guerre mondiale. L'agence lui a demandé de le poursuivre, en particulier dans le cadre de l'accord qui sera signé prochainement avec le Mémorial de la Shoah.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25677

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4589

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6863